ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

veaux

Question écrite n° 4334

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise économique sans précédent que traverse la filière veaux de boucherie, qui pénalise très durement les producteurs concernés. Conscient de cette situation, le précédent gouvernement avait annoncé la mise en place d'une mission d'audit de cette filière afin de définir les orientations stratégiques pour faire face à ces difficultés. Il lui demande de lui faire état des conclusions de ce rapport et de préciser les dispositions envisagées pour aider les producteurs à maintenir leur activité.

Texte de la réponse

La filière du veau de boucherie est confrontée à d'importantes difficultés liées à un déséquilibre entre l'offre et la demande de viande de veau, ainsi qu'au renchérissement des coûts de production, en particulier de la poudre de lait. Afin de préserver la rentabilité du secteur et le revenu des éleveurs, des travaux ont été menés avec les représentants de la filière et le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER). Ces rencontres ont abouti à proposer un cadre interprofessionnel visant à mieux maîtriser la production et à relancer le secteur, tout en tenant compte de la situation des éleveurs. La mise en place d'un plan de soutien de 7,8 millions d'euros à la filière dont 1,5 million d'euros supplémentaires au titre du fonds d'allègement de charges (FAC) a été annoncée le 21 août 2007. Ce programme prévoit par ailleurs des mesures d'adaptation du nombre de places dans les exploitations ainsi que des compensations des pertes subies par les entreprises d'intégration et l'accompagnement de la restructuration des grandes entreprises. L'office de l'élevage complétera ces dispositions par des actions de recherche et de promotion. En outre, la défense de la production française de veau a été assurée en obtenant, en juin 2007, au niveau communautaire de réserver aux seuls bovins de moins de huit mois, la dénomination « veau ».

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4334
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5479
Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7032